



# Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

## publication

COMMUNE D'HEREMENCE

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Héremence porte à la connaissance du public que M. Pietro Santisi, domicilié à 1994 Aproz (Nendaz), lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelle No. 10446 - Plan 15 – lieu-dit "Les Plans Verneys" Route des Indivis 21 – 1987 Héremence
Enseigne	:	Eringer Hotel & Spa / Restaurant Chez Pietro SA
Prestations	:	Service hôtelier, restauration, bar, service à l'emporter
Heures d'ouverture et de fermeture	:	En raison de travaux durant l'année 2023, pour l'hôtel et le restaurant, uniquement sur réservation du 1 <sup>er</sup> juillet au 21 décembre 2023. Dès le 22 décembre 2023, ouverture au public comme suit : <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour l'hôtel : 7 jours sur 7, 24 h sur 24</li><li>- Pour le bar : 7 jours sur 7, de 11h00 à 24h00</li><li>- Pour le restaurant : 7 jours sur 7, de 7h30 à 11h00 et de 17h30 à 24h00</li></ul>
Début de l'activité	:	1 <sup>er</sup> juillet 2023

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Héremence, le 2 mai 2023

**L'Administration communale**